



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 5 avril 2011

L'an deux mille onze, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 30 mars 2011, s'est réuni en salle polyvalente de Licques sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires: M. Pette, Président (CCRA), M. Beugnet (CCRA) remplacé par M. H. Duriez, M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. D. Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Bouffart (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés: M. Hiraut (CCRAVH)

Suppléants présents: M. Croquelois

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme POLAERT

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011

M. Pette présente le budget primitif de l'exercice 2011 (joint en annexe) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- o section d'investissement : 149 788,61 euros
- o section de fonctionnement : 83 086,14 euros

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

20 AVR. 2011

Le budget fait état d'un montant global de cotisations à hauteur de 47 985 euros.

Soit une participation pour chaque EPCI de :

EPCI	Clé de répartition	Montant cotisation en 2011
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	38,8 %	18 618,18 euros
Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem	32,4 %	15 547,14 euros
Communauté de Communes des Trois Pays	18,4 %	8 829,24 euros
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	10,4 %	4 990,44 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil syndical décide d'adopter le budget primitif 2011 du SYMVAHEM comprenant les participations sollicitées auprès des EPCI adhérents.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Christian PETTE.

20 AVR. 2011
Le Président, Christian PETTE





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du mardi 5 avril 2011*

L'an deux mille onze, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 30 mars 2011, s'est réuni en salle polyvalente de Licques sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires :

M. Pette, Président (CCRA), M. Beugnet (CCRA) remplacé par M. H. Duriez, M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. D. Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Bouffart (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Hiraut (CCRAVH)

Suppléants présents : M. Croquelois

SECRETARE DE SEANCE : Mme POLAERT

LANCEMENT ETUDE DE PROJET ET MOE BARRAGE

M. Pette rappelle que lors du Conseil syndical du 1^{er} février 2011, le cabinet Cariçaie est venu présenter l'étude de conception d'aménagements pour la libre circulation piscicole. Cette présentation faisait suite à la délibération favorable prise le 4 novembre 2010 permettant au SYMVAHEM de porter la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ce dossier.

Pour rappel, la première tranche de travaux pourrait concerner les barrages suivants. Au préalable, il est nécessaire de réaliser une étude projet sur chacun de ces barrages de manière individuelle ou groupée. Le tableau ci-dessous indique les prix estimatifs des travaux et de l'étude de projet.

Moulin	Type d'aménagement	Coût de l'étude projet	Coût des travaux
Moulin Bleu de Polincove	soit alimentation par pompage (solution 1)	57 500	142 500
	Soit par alimentation gravitaire (solution 2)		182 400
Moulin de Recques sur Hem	création d'un bras de contournement et travaux de renaturation :	35 500	160 000
Moulin de la Leulenne	création d'un bras de contournement et travaux de renaturation :	35 500	100 000
Moulin Delzoide	création d'un bras de contournement et travaux de renaturation	41 500	210 500
Total (en euros)		170 000	613 000 / 652 900

Afin d'avancer par étape dans ce dossier, il est proposé de réaliser, dans un premier temps, une étude sur le barrage de Polincove pour un montant estimé à 57 500 euros HT subventionnée à un taux de 80%.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'autoriser le Président :

- à lancer une consultation pour le choix d'un prestataire qui sera chargé d'accompagner le SYMVAHEM dans l'étude projet (en tranche ferme) et la maîtrise d'œuvre des travaux (en tranche conditionnelle) concernant le Moulin Bleu de Polincove,
- à faire les demandes de subventions nécessaires,
- à signer tout document permettant la mise en œuvre et l'exécution de ce marché ainsi que la mise en œuvre des formalités de demandes et de versement de subventions.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le

20 AVR. 2011

Le Président, Christian PETTE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE.



A large, stylized handwritten signature in black ink.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

20 AVR. 2011



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Recques/Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 5 avril 2011

L'an deux mille onze, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 30 mars 2011, s'est réuni en salle polyvalente de Licques sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires: M. Pette, Président (CCRA), M. Beugnet (CCRA) remplacé par M. H. Duriez, M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. D. Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Bouffart (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés: M. Hiraut (CCRAVH)

Suppléants présents: M. Croquelois

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

20 AVR. 2011

SECRETARE DE SEANCE: Mme POLAERT

PERSONNEL - RECRUTEMENT EN CUMUL D'ACTIVITES A TITRE ACCESSOIRE - MODIFICATION

M. Pette rappelle que par délibération du 24 février 2009, le comité syndical a entériné le principe de recrutement du directeur des services de la CCRAVH afin d'assurer la coordination administrative du SYMVAHEM comprenant les tâches suivantes : préparation et suivi des décisions du conseil et du bureau, préparation du budget et des marchés publics, recherche de subventions, relations avec les partenaires institutionnels et les EPCI.

De même, le recrutement de la secrétaire de mairie de la commune de Recques-sur-Hem a été validé afin d'assurer le secrétariat du SYMVAHEM : réception et envoi du courrier, comptabilité, mise en forme des notes et des courriers.

Suite à la montée en puissance de l'activité du syndicat et compte tenu de la charge de travail que représente le suivi des dossiers, il est proposé d'augmenter le nombre d'heures rémunérées de ces deux agents soit 6h/semaine pour le coordinateur administratif et 4/semaine pour la secrétaire.

Le conseil syndical décide à l'unanimité de :

- confirmer le recrutement de deux fonctionnaires territoriaux en cumul d'activité à titre accessoire pour une mission d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique, conformément au décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires,
- fixer la durée d'intervention rémunérée à 6 heures par semaine pour le coordinateur administratif, soit 6/35^{ème} de sa rémunération indiciaire uniquement (ne comprenant pas son régime indemnitaire).
- fixer la durée d'intervention rémunérée à 4 heures par semaine pour la secrétaire, soit 4/35^{ème} de sa rémunération indiciaire uniquement (ne comprenant pas son régime indemnitaire).
- fixer l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1^{er} mai 2011.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 20 AVR. 2011

Le Président, Christian PETTE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE.



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du mardi 5 avril 2011*

L'an deux mille onze, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 30 mars 2011, s'est réuni en salle polyvalente de Licques sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires :

M. Pette, Président (CCRA), M. Beugnet (CCRA) remplacé par M. H. Duriez, M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. D. Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Bouffart (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Hiraut (CCRAVH)

Suppléants présents : M. Croquelois

SECRETARE DE SEANCE : Mme POLAERT

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MATRISE D'OUVRAGE
SYMVAHEM / PROPRIETAIRE MOULIN BLEU DE POLINCOVE**

Par délibération du 4 novembre 2010, le SYMVAHEM a décidé de porter la maîtrise d'ouvrage des travaux de franchissement des ouvrages présents sur la rivière de la Hem qui constituent autant de facteurs perturbants pour le fonctionnement de l'écosystème et la libre circulation piscicole.

Aussi, afin de répondre à la fois à l'un des enjeux du contrat de rivière de la Hem, et à une problématique locale, le conseil syndical autorise à l'unanimité, le Président du SYMVAHEM à signer une convention avec le propriétaire du Moulin Bleu de Polincove pour la mise en œuvre d'une solution de franchissement de l'ouvrage et l'exposé des modalités de délégation de la maîtrise d'ouvrage concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

20 AVR. 2011

Le Président, Christian PETTE

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

20 AVR. 2011





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du mardi 5 avril 2011*

L'an deux mille onze, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 30 mars 2011, s'est réuni en salle polyvalente de Licques sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires :

M. Pette, Président (CCRA), M. Beugnet (CCRA) remplacé par M. H. Duriez, M. Majewicz (CCRA) remplacé par M. D. Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Bouffart (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Hiraut (CCRAVH)

Suppléants présents : M. Croquelois

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme POLAERT

CONVENTION D'HEBERGEMENT DU SYNDICAT

M. Pette rappelle que par délibération du 24 février 2009, le Conseil syndical s'était prononcé favorablement sur le principe de reversement des frais d'hébergement du SYMVAHEM à la commune de Recques-sur-Hem qui héberge le siège du syndicat en mairie.

Le SYMVAHEM va donc procéder cette année au reversement des frais pour les années 2009 (à compter du 1^{er} mai 2009, date retenue pour le transfert du syndicat en mairie de Recques-sur-Hem), 2010 et 2011. Ces frais sont calculés sur la base de 1/7^{ème}.

Les charges annuelles d'électricité, fuel et eau s'élèvent à 488,11 euros.

Le conseil syndical décide à l'unanimité de :

- confirmer le principe de remboursement des frais d'hébergement du syndicat à la commune de Recques-sur-Hem sur la base de 1/7^{ème} des frais annuels,
- d'autoriser Mme Aliette POLAERT, 1^{ère} vice-Présidente du SYMVAHEM à signer la convention d'hébergement du SYMVAHEM en mairie de Recques-sur-Hem qui précisera les modalités de reversement.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

20 AVR. 2011

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 20 AVR. 2011

Le Président, Christian PETTE

